

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2021-018

2. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT  
59580

## Arrêté de circulation et de stationnement à l'occasion d'une course cycliste

### Le Maire de la commune d'Emerchicourt

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande formulée par Monsieur Joël HUYSMAN Vice-Président de l'Association « 4 Jours de Dunkerque Organisation » en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser du 4 au 9 mai 2021, la 66<sup>ème</sup> édition de la course cycliste dénommée « 4 Jours de Dunkerque »,

Considérant le parcours détaillé de ladite course transmis par le représentant de l'Association,

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des coureurs d'interdire le stationnement et la circulation sur le Boulevard de la République (RD 943) qui sera traversé par cette course, lors de la 1<sup>ère</sup> étape du mardi 4 mai 2021 et de la 2<sup>ème</sup> étape du mercredi 5 mai 2021,

Vu l'intérêt général,

### ARRÊTE

**Article 1** – Le stationnement de tous types de véhicules, à l'exception des véhicules de Gendarmerie et des services d'urgences, sera interdit sur la chaussée, les parkings et les trottoirs du Boulevard de la République (RD 943) dans sa totalité :

**Le mardi 4 mai et le mercredi 5 mai 2021 de 8h00 à 17h00.**

**Article 2** – La circulation de tous les véhicules (sauf pour les services de Gendarmerie et d'urgences) sera interdite sur le Boulevard de la République, parcours de l'étape, de la façon suivante :

- **Dans le sens contraire de l'épreuve**, à partir du passage de la voiture sécurité course, équipée d'un gyrophare orange, environ une demi-heure avant l'arrivée des coureurs et le passage de la caravane.

- **Dans les deux sens**, au passage de la voiture sécurité course équipée d'un gyrophare rouge, environ 15 minutes avant l'arrivée des premiers coureurs et le passage de la caravane.

**Article 3** – Horaires prévus des passages :

- **Mardi 4 mai 2021 (2 passages)**

Passage de la caravane : 14h54

Passage des coureurs : 16h04 / 16h25

- **Mercredi 5 mai 2021 (1 passage)**

Passage de la caravane : 12h35

Passage des coureurs : 13h55

**Article 4** – Une déviation sera mise en place comme ci-après :

Les usagers venant des rues d'Azincourt (RD 205), Prouveur, Dumont Lévêque seront déviés

- Vers la rue de la Verrerie en direction d'Aniche.
- Vers la RD 957 en direction de Somain et Bouchain.

Les usagers venant des rues Pablo Picasso (RD 205), du 8 Mai 1945 (RD 205), Canonne, Delacroix, Zeller, Dechy et Hugo seront déviés

- Vers la rue Achille Gailliez en direction d'Aniche.
- Vers la rue Jean-Philippe Canonne en direction de Marquette-en-Ostrevant.

**Article 5** – Tout stationnement sur la zone précitée sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route). Les véhicules en infraction seront enlevés aux frais, risques et périls de leur propriétaire, à la diligence des services de Gendarmerie, par la société ADS dépannage sise 881, rue des Frères Régnier – 59111 Bouchain et seront placés en fourrière.

**Article 6** – La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la commune pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 7** – Les services de la gendarmerie seront chargés du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

**Article 8** – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes
- Monsieur le Président des « 4 Jours de Dunkerque » de Dunkerque
- Monsieur le Vice-Président des « 4 Jours de Dunkerque », responsable des parcours et de la sécurité de Dunkerque
- Monsieur le Président de l'association M.S.O., gestionnaire des signaleurs de Noyelles Les Vermelles
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain
- Monsieur le Responsable de la société ADB / ADS dépannage de Bouchain
- Monsieur le Responsable de l'arrondissement routier de Valenciennes
- Monsieur le Maire d'Aniche
- Monsieur le Maire de Bouchain
- Monsieur le Maire de Mastaing
- Monsieur le Directeur de St Gobain Glass France d'Emerchicourt
- Monsieur le Directeur de l'Institut Médico-Educatif « La Vicoignette » d'Emerchicourt
- Monsieur le Responsable du service exploitation de Transvilles de Saint-Saulve

Fait à Emerchicourt le 15 mars 2021

Le Maire,  
Régis ROUSSEL.